

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FEVRIER 2015

DATE DE CONVOCATION : 28 janvier 2015

DATE D’AFFICHAGE : 19 février 2015

PRESENTS : M. POCHON maire, Mrs SANDER, MOULIN, Mme GREHIER, adjoints – Mmes DAGNICOURT, BIEL, Ms ROUSSEREAU, BOUILLON, COPIN, CHOULER.

ABSENTS EXCUSES : Mme NICOLE

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Florence DAGNICOURT.

ORDRE DU JOUR : Urbanisme - Réaménagement nouvelle carrière - Achat tondeuse – Renouvellement convention centre de gestion – Point sur déclassement de la RD 16a2 – Point sur divers travaux – Divers.

Le compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

1) - URBANISME :

Le 30/12/14 - Mme BOUCAUD, 39 ter rue du père bard, dépôt d’une déclaration préalable pour pose de 3 fenêtres de toit. Dossier instruit par l’architecte des bâtiments de France.

Le 14/01/15 - Commune de Boissy, place de l’église, dépôt d’une déclaration préalable pour réfection mur ancien cimetière et pose portail. Dossier instruit par l’architecte des bâtiments de France

2) - Réaménagement nouvelle carrière :

M. le maire informe les membres du conseil du projet de réaménagement de la nouvelle carrière située au lieu-dit « chemin de Jacquerville » qui nous est proposé par la Sté Environnement Minéraux. Le projet consiste à réaménager le site en y déposant des matériaux inertes après l’avoir débroussaillé moyennant un versement de 2€ du m³ mis en place au profit de la commune.

Le conseil à l’unanimité après en avoir délibéré, décide de prendre un accord de principe et émet une demande la rédaction d’une convention mentionnant la traçabilité, l’accessibilité et le gardiennage.

3) - Achat tondeuse :

Afin de soulager notre tondeuse ETESIA qui date de 2002, il faut prévoir au prochain budget l’acquisition d’une nouvelle machine. Le conseil à l’unanimité après en avoir délibéré autorise M. le maire à solliciter des devis et à inscrire la dépense en investissement au budget primitif 2015.

4) - Renouvellement convention centre de gestion :

Suite à la délibération prise le 25 janvier 2012, Il nous faut renouveler la convention concernant l'adhésion aux prestations proposées par les services pôle carrière du centre départemental de gestion de Seine et Marne aux collectivités affiliées:

- prestation avancement d'échelon : 30 €
- prestations avancement de grade : 30.€

La durée de la convention est d'une année civile et est renouvelable par reconduction expresse pour une durée d'un an

Les membres présents décident de renouveler l'adhésion aux prestations ci-dessus, autorisent M. le maire à signer la convention et à inscrire les dépenses correspondantes à l'article 6182 du budget primitif 2015.

5) - Point sur les modalités de déclassement de la d16a2 :

M. le maire fait le point concernant le projet du Conseil Général de céder à la commune la RD16a2 entre Mainbervilliers et la sortie de Boissy, soit 2,726 km et évoqué lors de notre dernier conseil municipal de décembre. Nous sommes en attente de courrier concernant la proposition, affaire à suivre....

6) - Point sur divers travaux :

-Travaux mur ancien cimetière :

Une demande de travaux a été adressée aux bâtiments de France.

-Travaux Marlanval :

M. le maire informe les membres du conseil que la grille installée début 2014 est insuffisante pour recueillir les eaux de pluie, les entreprises ont été relancées pour un nouveau devis prévoyant un avaloir plus important.

Après délibération, les membres du conseil à l'unanimité décident de retenir l'entreprise ETP de Sermaises pour 2470 € HT et autorisent M. le maire à inscrire la dépense en investissement du budget primitif 2015.

-Branchements en plomb :

M. le maire informe que l'étude se termine.

-Cheminement abri bus :

Affaire en cours

- Achat ordinateur :

Afin de pouvoir gérer le site internet sans bloquer l'ordinateur de la secrétaire, il est décidé à l'unanimité des membres présents l'achat d'un poste informatique, la dépense sera prévue au budget primitif 2015
e n i n v e s t i s s e m e n t .

7) - DIVERS :

Le Noël des enfants de 2015 aura lieu le 12 décembre.

Planning des élections du 22 et 29 mars.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h.

Le Maire,
Patrick POCHON